Prêts aux petites entreprises—Loi

M. John McDermid (Brampton-Georgetown): Monsieur l'Orateur, je décide de participer au débat pour suivre le conseil du ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme (M. Lapointe). L'autre jour, il a hurlé que si je voulais dire quelque chose, je n'avais qu'à me lever et parler. C'est exactement ce que je fais aujourd'hui. J'aborderai certains sujets insignifiants, d'après lui; c'est ce qu'il a dit l'autre jour. J'ai cinq ou six choses à dire à ce ministre que j'estime beaucoup; je crois toutefois qu'il devrait démissionner parce qu'il n'a aucune influence au cabinet. Il s'est fait avoir. Je me demande comment il ose encore se présenter devant ceux dont il a la charge, surtout devant les groupements de petits commerçants. Il doit arriver la queue entre les pattes, car ce budget est une véritable catastrophe. Le bill C-84 à l'étude aujourd'hui représente peut-être les petites miettes que le cabinet lui a jetées. C'est peut-être tout ce qu'on lui a laissé pour lui permettre d'offrir aux petits commerçants une loi modifiée sur les prêts aux petites entreprises. Mon parti appuie ce projet de loi.

Permettez-moi de vous dire ce qui s'est produit avec la Banque fédérale de développement. Je sais que cette institution a désespérément besoin d'argent. Elle a poursuivi un chef de petite entreprise dans ma localité pour environ \$4,000. Je vais vous expliquer cette affaire. Ce dernier voulait acheter une entreprise. Il s'est rendu à la Banque fédérale de développement pour prendre les dispositions nécessaires. Tout se passa très bien, puis arriva le moment de signer un engagement. Sur ces entrefaites, la personne qui vendait sa petite entreprise a rencontré le directeur de la Banque fédérale de développement. Ils ne se sont pas bien entendus et ne se sont pas mis d'accord sur les conditions de l'entente. Le directeur de la banque qui, à ma connaissance, a depuis été mis à la porte, a annoncé qu'il ne permettrait jamais la réalisation de cette transaction, alors qu'un engagement avait d'ores et déjà été signée. Le futur acheteur était extrêmement préoccupé. Il est allé trouver le vendeur en le priant de lui accorder une première hypothèque plus importante, après quoi il s'est rendu à la banque. Comme il avait obtenu une première hypothèque importante, il en a obtenu une deuxième, petite cette fois, et a pu acheter l'entreprise. Cela s'est produit au mois d'octobre 1980.

La semaine dernière, l'acheteur a reçu une facture de la Banque fédérale de développement, accompagnée d'une lettre mettant sa petite entreprise en demeure de payer \$2,300 à cause de sa lettre d'engagement. A cela s'ajoutaient les intérêts de 20 p. 100 sur cette somme pendant l'année précédente, qui se chiffraient à environ \$600, plus \$800 en frais divers, ce qui faisait au total \$3,700. La Banque fédérale de développement a donc envoyé une facture de près de \$4,000 à ce chef de petite entreprise parce que le directeur n'avait pas voulu que cette transaction aboutisse. Il avait fait mourir de peur ce chef de petite entreprise qui avait dû se tourner ailleurs pour trouver du financement.

La banque a tellement besoin d'argent qu'elle adresse des sommations aux petites entreprises alors que ces dernières n'ont vraiment pas besoin de cela. Où cette personne va-t-elle trouver \$4,000 à cette période de l'année? Adoptons ce bill cet après-midi même et donnons de l'argent à la Banque fédérale de développement pour qu'elle n'ait pas à aller puiser dans les poches des chefs d'entreprises de notre pays qui ne peuvent pas

se permettre de payer pour l'instant. Le ministre devrait examiner toutes ces choses-là.

Je crois savoir que la Banque fédérale de développement a adressé toutes sortes de sommations. La banque est remontée des années en arrière dans ses dossiers pour distribuer des sommations afin de faire payer les chefs de petites entreprises. Terminons l'étude de ce bill à la Chambre dès cet après-midi. Donnons un peu d'argent aux banques. Peut-être alors rappelleront-elles leur meute et laisseront-elles les hommes d'affaires se débrouiller tout seuls.

Parlons de l'obligation pour le cautionnement des petites entreprises. Nous ne pouvons plus guère parler d'obligation pour l'expansion. Ce terme est déplacé, puisqu'il n'y a plus d'expansion du tout. Certaines sociétés de ma circonscription ont profité de l'obligation pour l'expansion de la petite entreprise. Elles sont contentes d'avoir pu le faire. Des entreprises se sont créées, et certaines se sont agrandies. L'obligation pour l'expansion de la petite entreprise visait à aider à créer et à agrandir des petites entreprises. Toutefois, c'était une version édulcorée de ce qu'avait proposé, il y a quelques années, le député de Saint-Jean-Ouest (M. Crosbie), mais cette mesure a toutefois joué un rôle très important pour les petites entreprises. C'est fini maintenant.

Permettez-moi de vous dire les conséquences qu'a eues cette décision du 12 novembre sur un autre homme d'affaires de ma circonscription. Il était en pleine négociation pour obtenir une obligation pour l'expansion de la petite entreprise lorsque l'édit est tombé d'en haut, du ministre des Finances (M. MacEachen). Cet homme d'affaires est retourné à la banque la semaine suivante pour finaliser les détails de cette obligation. Mais la banque voulait de plus en plus de garanties. A mon avis, de l'avis de son avocat et de bien d'autres personnes avec qui j'en ai discuté, la banque demandait trop de garanties. Mais que fait l'homme d'affaires? S'il accepte les conditions de la banque, c'est qu'il obtient son obligation en vertu de l'ancien système. Si, toutefois, il s'adresse à une autre banque susceptible de lui consentir un prêt en vertu de dispositions différentes, que se passe-t-il? Il doit payer 6 p. 100 d'intérêt de plus. L'homme d'affaires est donc pris entre deux feux et ce, par la faute du ministre des Finances.

L'homme d'affaires ne remercie pas le ministre d'État chargé des Petites entreprises et du Tourisme ni le ministre des Finances. Mais il compte sur le ministre d'État chargé des petites entreprises pour plaider sa cause, mais sans succès. Je vois que le ministre d'État nous quitte. J'espère qu'il va plaider la cause de cette personne. Cette obligation pour l'expansion de la petite entreprise est devenue chose du passé. Il est vraiment regrettable que nous devions adopter un superprogramme d'expansion comme celui-là et en faire d'un seul coup un programme d'aide sociale. Car c'est bien ce qu'il est devenu. Si vous faites faillite, nous sommes là pour vous aider. Je constate que certains députés libéraux de l'arrière-ban hochent la tête en signe d'approbation.

Parlons maintenant de l'imposition de l'assurance-vie. Un chef de petite entreprise qui a souscrit des polices d'assurance-vie pour assurer une certaine sécurité aux siens au cas où il lui arriverait malheur, se retrouve imposé à présent. Je ne vois pas l'intérêt pour lui. Le ministre des Finances a dit que les détenteurs de polices d'assurance-vie n'ont pas à s'inquiéter; ils ne seront pas imposés. Par contre, si vous souscrivez une